

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

---

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD127

présenté par  
Mme Le Dissez, rapporteure

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« direction »,

insérer le signe :

« , ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.